

Administrateur :
Fournier Julien

Fondées de pouvoirs :
Moix Nathalie
Saillen Viviane
Stelitano Laurence

Membre d'EXPERTsuisse

Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale de

Association valaisanne de la Main Tendue

sur le contrôle restreint des comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2025

Administrateur :
Fournier Julien

Fondées de pouvoirs :
Moix Nathalie
Saillen Viviane
Stelitano Laurence

Membre d'EXPERTsuisse

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de
Association valaisanne de la
Main Tendue, Sion**


En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'**Association valaisanne de la Main Tendue** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

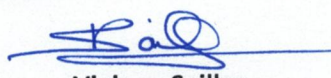
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC [RPC fondamentales], aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément au Swiss GAAP RPC [RPC fondamentales], et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sion, le 20 avril 2026

DAFICO Fiduciaire SA


Julien Fournier
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé


Viviane Saillen
Experte-réviseuse agréée
Experte-comptable diplômée
(Réviseuse responsable)

Annexe : comptes annuels



Comptes annuels 2025

La Main Tendue Valais

BILAN

(CHF)	Remarque	31.12.25	31.12.24
Actifs			
Actifs circulants		233 483.83	166 097.68
Liquidités et équivalents de liquidité		231 345.43	131 032.82
Créances sur ventes et prestations de services		0.00	15 000.00
Comptes de régularisation actifs		2 138.40	20 064.86
Actifs immobilisés		27 820.00	36 260.00
Immobilisations corporelles		12 620.00	15 460.00
Immobilisations incorporelles		15 200.00	20 800.00
Total des actifs		261 303.83	202 357.68
Passif			
Dettes à court terme		32 150.50	26 561.19
Autres dettes à court terme		10 625.50	6 036.19
Comptes de régularisation passifs		21 525.00	20 525.00
Capital de l'organisation (fonds propres)	3.1	229 153.33	175 796.49
Capital libre		156 575.33	91 319.14
Capital lié		72 578.00	84 477.35
Total passif		261 303.83	202 357.68

COMPTE D'EXPLOITATION

(CHF)	Remarque	2025	2024
Contributions et dons reçus	4.1	296 965.04	112 293.21
Contributions publiques	4.2	169 751.00	168 100.00
Produits des livraisons et prestations		76 290.00	40 800.00
Prestations des collaborateurs bénévoles	4.3	565 450.00	508 250.00
Total des produits d'exploitation		1 108 456.04	829 443.21
Cotisations versées à l'association faîtière		-14 150.00	-11 568.00
Charges de personnel		-791 822.88	-724 933.99
Frais de personnel (salarié)		-189 804.05	-179 121.25
Prestation personnelle des bénévoles	4.3	-565 450.00	-508 250.00
Formation des personnes bénévoles		-4 945.65	-9 073.20
Frais et dépenses des personnes bénévoles		-31 623.18	-28 489.54
Charges matérielles		-240 443.14	-95 903.78
Frais généraux administratifs		-12 249.00	-8 556.75
Loyers et frais accessoires		-31 056.85	-30 777.45
Publicité, relations publiques, collecte de fonds		-188 065.00	-49 329.50
Informatique		-6 805.94	-2 036.78
Dépenses liées aux organes		-2 266.35	-5 203.30
Amortissements		-8 440.00	-8 483.40
Total des charges d'exploitation	4.4	-1 054 856.02	-840 889.17
Résultat d'exploitation		53 600.02	-11 445.96
Résultat financier	4.5	-243.18	-103.11
Résultat avant variation du capital des fonds		53 356.84	-11 549.07
Variation du capital des fonds		0.00	0.00
Résultat annuel (avant attribution au capital de l'organisation)		53 356.84	-11 549.07
Utilisations/Attributions	3.1	-53 356.84	11 549.07
		0.00	0.00

COMPTE DE VARIATION DU CAPITAL

3.1 Capital d'organisation	(CHF)
Capital au 31.12.2023	187 345.56
Attributions	8 259.35
Utilisations	-19 808.42
Capital au 31.12.2024	175 796.49
Attributions	65 256.19
Utilisations	-11 899.35
Capital au 31.12.2025	229 153.33

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	Forme juridique, statut fiscal, but et objectif												
	<p>La Main Tendue Région Valais est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, dont le siège est à Sion. L'association a pour but d'apporter un soutien anonyme et bienveillant aux personnes en situation de crise ou en difficulté sur le territoire suisse. En raison de son caractère d'utilité publique, l'association est exonérée des impôts fédéraux, cantonaux et communaux.</p>												
2	Principes comptables												
	<p>La comptabilité est tenue en francs suisses (CHF) et conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC (RPC de base). Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.</p> <p>En tant qu'organisation à but non lucratif, la norme RPC 21 est appliquée en complément des autres recommandations. Les présents comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC constituent à la fois les comptes statutaires et les comptes commerciaux.</p> <p>Il a été fait usage de la possibilité de renoncer à l'établissement d'un tableau des flux de trésorerie.</p>												
3	Composition et rémunération des organes												
	<p>Comité: Lorenz Patricia, présidente Dériaz Olivier, vice-président et caissier Bitz Christine, membre Mottiez Thierry, membre Florey Gilles, membre</p> <p>Direction : Bornet Saëlle, directrice du bureau, 80 %</p>												
	<p>Les membres du comité directeur travaillent à titre bénévole et gratuit. Les frais effectifs sont partiellement remboursés.</p> <p>La direction ne comptant qu'une seule personne, nous renonçons à publier des chiffres précis, mais pouvons indiquer que la rémunération se situe dans la fourchette habituelle pour le secteur.</p>												
4	Remarques sur les postes des comptes annuels												
4.1	Contributions et dons reçus												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Contributions et dons reçus</th> <th>2025</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>affectés</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>libres</td> <td>296 965.04</td> <td>112 293.21</td> </tr> <tr> <td>Contributions et dons reçus</td> <td>296 965.04</td> <td>112 293.21</td> </tr> </tbody> </table>	Contributions et dons reçus	2025	2024	affectés	0.00	0.00	libres	296 965.04	112 293.21	Contributions et dons reçus	296 965.04	112 293.21
Contributions et dons reçus	2025	2024											
affectés	0.00	0.00											
libres	296 965.04	112 293.21											
Contributions et dons reçus	296 965.04	112 293.21											

4.2	Contributions des pouvoirs publics				
	Contribution des pouvoirs publics (y compris les contributions des collectivités ecclésiastiques)				
	(CHF)	2025		2024	
	(CP = convention de prestations)	avec CP	sans CP	avec CP	sans CP
	Cantons et communes	150 000.00	17 400.00	150 000.00	18 100.00
	Collectivités ecclésiastiques	0.00	2 351.00	0.00	0.00
	Autres collectivités publiques	0.00	0.00	0.00	0.00
	Contribution des pouvoirs publics	150 000.00	19 751.00	150 000.00	18 100.00
4.3	Prestations gratuites fournies par des collaborateurs bénévoles				
		2025		2024	
	Conseil par téléphone et en ligne	8 826 heures		8 868 heures	
	Comité directeur et assistance	2 483		1 297	
	Total	11 309		10 165	
	<p>Tout au long de l'année, 24 heures sur 24, des bénévoles assurent une permanence téléphonique et en ligne. À cela s'ajoutent de nombreuses heures travaillées chaque année par les membres du comité directeur et d'autres fonctions de soutien. Les heures sont évaluées à 50 CHF par heure et comptabilisées comme charges et produits.</p>				
4.4	Dépenses pour les projets ou les services, l'administration et la collecte de fonds				
	Ce calcul est effectué selon la méthode ZEWO.				
	La répartition selon la méthode du coût des ventes se réfère à la méthode ZEWO :				
	Charges d'exploitation (méthode du coût des vent€	2025		2024	
	Charges liées aux projets ou aux prestations	602 019	57%	545 813	65%
	Collecte de fonds et frais généraux de publicité	188 065	18%	49 330	6%
	Frais administratifs	264 772	25%	245 747	29%
	Charges d'exploitation	1 054 856	100%	840 889	100%
	<p>La Main Tendue Valais a fêté ses 50 ans durant l'exercice en cours. A cette occasion, un gala a été organisé, les charges y relatives, comprises dans le poste « Collecte de fonds et frais généraux de publicité », s'élèvent à CHF 152'560.14. Les recettes, quant à elles, s'élèvent à CHF 189'146.—.</p>				
4.5	Résultat financier				
	Résultat financier (CHF)	2025		2024	
	Charges financières	-256.61		-191.27	
	Produits financiers	13.43		88.16	
	Résultat financier	-243.18		-103.11	
5	Autres informations				
5.1	Nombre de collaboratrices ou collaborateurs				
	<p>Le nombre d'emplois à temps plein à la fin de l'année (et de l'année précédente) est inférieur à 10, sans tenir compte du travail du personnel bénévole.</p>				

5.2	Prévoyance professionnelle, engagements de retraite
	Le personnel de l'association est assuré pour la prévoyance professionnelle par la fondation collective de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA. À la fin de l'année, il n'y a pas d'engagements envers l'institution de prévoyance.
5.3	Transactions avec des « parties liées »
	<p>La divulgation d'informations relatives aux transactions avec des parties liées est régie par la norme Swiss GAAP RPC 15. La définition des parties liées (personnes proches) repose sur l'influence significative que celles-ci peuvent exercer sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entreprise déclarante.</p> <p>L'association faîtière « 143.ch - La Main Tendue » et les autres membres de l'association faîtière sont définis comme des parties liées.</p>
5.4	Prestations en nature et rabais obtenus
	Aucune, à l'exception des différentes conditions spéciales, prestations en nature et rabais habituels dans la branche pour les organisations à but non lucratif.
6	Événements postérieurs à la date de clôture
	Aucun.